



4 HOME

DISTRIBUTION CHAUFFAGE - SANITAIRE
CLIMATISATION - ENERGIES RENOUVELABLES

Facture

4 HOME

COMMERCE DE GROS
445 CHEMIN DE BELLE CROIX
ZI LA BEYNE
46000 Cahors

Téléphone : 05 32 09 46 41
Courriel : equipe@4home46.fr
Capital : 42 000,00

N° Siret : 84163483500018
N° TVA : FR46841634835

Numéro
13945

Date
31/03/25

Référence client

N° intracommunautaire client

FR04409164977

100089

MOLES THIERRY

988 ROUTE DE FONTANET

46000 CAHORS

moles.thierry@orange.fr

Référence	Désignation	Qté	PU HT	% REM	PU NET	Montant HT
Suivant BL N° 36553 du 21/03/25 Ref						
REF LAFON CAGNAC						
NIC00063	BONDE RECEV D60 VT A GRILLE INOX 205049	1,00	5,77		5,77	5,77 C20
	EcoTaxe :		0,02 €			
NIC00035	GRILLE DE VENTIL RDE D100 1GATM100	1,00	8,80		8,80	8,80 C20
DUB00017	ENSEMBLE MECANISME DUALTECH 2 + FLOTTEUR SR	1,00	35,95		35,95	35,95 C20
	EcoTaxe :		0,02 €			
CHI00004	BIDON DEBOUCHEUR PRO 1L	1,00	18,66		18,66	18,66 C20
	EcoTaxe :		0,30 €			
Total 36553		4,00			69,18	
Suivant BL N° 36643 du 27/03/25 Ref LAFON						
CHI00001	BIDON INHIBITEUR DE CORROSION 0.5L	1,00	25,90		25,90	25,90 C20
	EcoTaxe :		0,20 €			
Total 36643		1,00			25,90	

Montant Hors Taxe : 95,08

Montant Total EcoTaxe : 0,54

Montant Total TVA : 19,12

Total HT	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
95,62		114,74	0,00	114,74
Conditions de règlement :		30/04/25	LCR non accep	114,74
30J FDM				

Notre RIB : 17807 00805 95521065678 87 Code BIC : CCBPFRPPTLS
IBAN : FR76 1780 7008 0595 5210 6567 887

Exonération de TVA, article 262 ter, I du CGI.

Nous nous réservons la propriété des matériels et fournitures jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur. Notre réserve de propriété porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi N° 80.335 du 12 Mai 1980).

L'éco-participation correspond au coût d'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du Décret n°2005-829 et de l'article L.541-10-2 du code de l'Environnement.

En cas de retard de paiement, les pénalités seront calculées sur la base de 1 fois et demi le taux d'intérêt légal, par jour de retard.
En outre, une pénalité forfaitaire de 40 euros sera due au titre des frais de recouvrement.